Initiative ART

Gabon

PROGRAMME ART GOLD GABON
Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement

PROVINCE DE L'ESTUAIRE
Document de Marketing

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement
En partenariat avec les agences du Système des Nations Unies
PNUD, UNESCO, UNIFEM, UNICEF, OMS, UNITAR, UNOPS

PRÉFACE

Bien que disposant d'énormes potentialités économiques, le Gabon connaît des problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus. Pour relever les défis auxquels il fait face, le gouvernement gabonais a adopté en 2005 une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dont la mise en œuvre permettra, entre autre, de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

A cet élément contextuel, s'ajoute le Projet de Société du Président de la République, Omar BONGO ONDIMBA, intitulé « Mon Projet, les Actes pour le Gabon » pour lequel il a été réélu à la Magistrature Suprême en 2005 pour un mandat de sept ans et dont l'objectif est d'intensifier les actions visant à faire reculer la précarité et accroître le mieux-être des Gabonais.

Ces documents nationaux de référence mettent clairement en relief les priorités de développement du pays dont les stratégies se fondent essentiellement sur les deux axes suivants : un modèle de démocratie participative et la réduction de la pauvreté de 50 pour cent ou plus à l'horizon 2015.

En vue d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, le PNUD a proposé, entre autre, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon, intitulé ART GOLD Gabon, placé sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de coopération internationale naît d'une collaboration entre le PNUD, l'UNESCO, l'UNIFEM et l'UNOPS, a pour but essentiel, la réduction de la pauvreté à travers la promotion du développement intégré des provinces, départements et villes du Gabon dans les domaines de la planification des politiques, le renforcement de capacités et l'appui au développement local dans les zones d'intervention.

Dans la phase de mise en œuvre, des documents de marketing provincial ont été élaborés afin de promouvoir le potentiel des provinces et guider les interventions de tous les acteurs en matière de développement socio-économique.

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de ces documents est celle proposée par ART International. Il s'agit d'un processus participatif associant tous les acteurs impliqués dans le développement socio-économique des zones d'intervention du Programme dans sa première phase.

Pour les réaliser, des ateliers de planification réunissant chacun une cinquantaine de participants ont eu lieu au mois d'avril 2007 dans les trois provinces bénéficiaires à savoir : l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime. Au cours de ceux-ci, il s'est agi de mettre en relief les contraintes et les potentialités de chaque province à travers les six groupes thématiques suivants :

1. Développement économique local
2. Education et formation
3. Santé
4. Environnement
5. Culture
6. Groupes vulnérables.

Le document de marketing constitue donc un outil important pour l'élaboration et la mise en œuvre « des plans de développement local », cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu.

Au regard de la qualité et de l'importance de ces documents, le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement adresse ses félicitations et encouragements aux cadres des ministères impliqués, aux acteurs locaux et nationaux pour leur contribution à l'effort de réalisation de ces documents.

Le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement

Richard –Auguste ONOUVIET

RÉPUBLIQUE GABONAISE

PROVINCE DE L'ESTUAIRE

SOMMAIRE

I. La présentation de la province de l'Estuaire 6

II. Les instances de gouvernance de la province 10

III. Le développement économique local.....14

IV. La santé et le bien être social 20

V. L'éducation.....26

VI. L'environnement 33

VII. La culture 38

VIII. Les groupes vulnérables et le genre.....41

IX. Le profil général du pays 46

X. Les indicateurs clés.....48

XI. La liste des sigles et abréviations 49

CARTE DÉTAILLÉE
PROVINCE DE L'ESTUAIRE

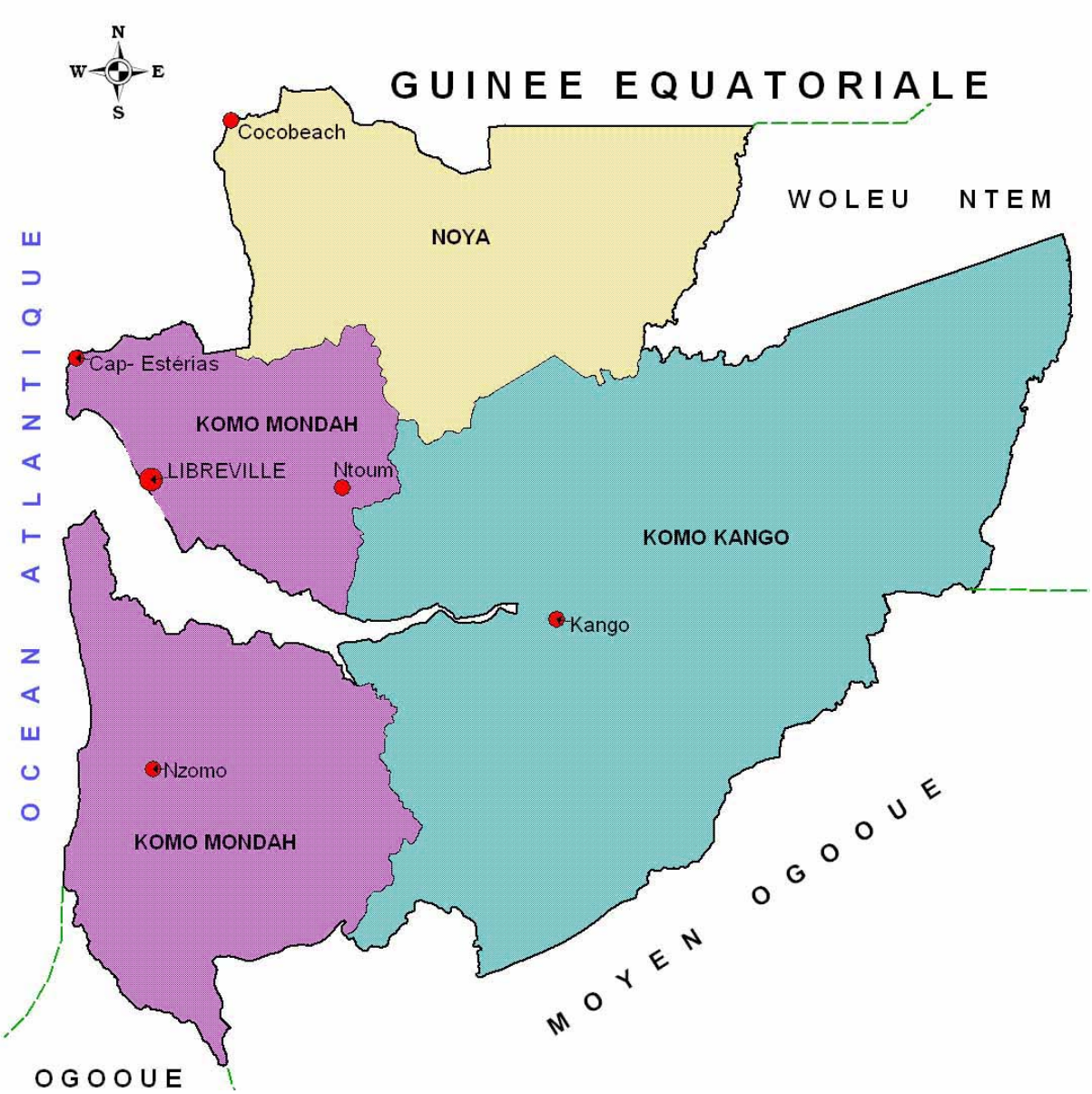

I. LA PRÉSENTATION DE LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE

D'une superficie totale de 20 740 km2, soit 7,7% de la surface totale du Gabon, la province de l'Estuaire est bordée au nord par la Guinée Equatoriale, à l'est par le Woleu-N'tem, au sud par le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Maritime, et à l'ouest par l'Océan Atlantique.

1. Le climat

Bénéficiant d'un climat équatorial, l'Estuaire connaît deux saisons sèches et deux saisons de pluies chaque année.

A Libreville

- la grande saison sèche s'étend de juin à septembre (pluviométrie moyenne : 31 mm par mois ; température moyenne : 24,9° ; insolation (111,5) ;
- la grande saison des pluies s'étend d'octobre à décembre (pluviométrie moyenne : 418 mm par mois ; température moyenne : 25,9°, insolation 136,2) ;
- la petite saison sèche va de janvier à février (pluviométrie moyenne : 271,6 mm par mois ; température moyenne : 26,7° ; insolation 175,8);
- la petite saison des pluies va de mars à mai (pluviométrie moyenne : 348,2 mm par mois ; température moyenne : 26,8°, insolation : 166,2).

Le nord de la province (Cocobeach) est plus arrosé que Libreville, et la pluviométrie va en s'atténuant vers l'Est (Kango).

2. Le relief

La province est formée d'un bassin sédimentaire grossièrement mono relief qui s'appuie à l'est sur les monts de Cristal.

On peut distinguer 4 types de relief :

- les zones ennoyées de l'Estuaire du Gabon, de la baie de Mondah et des nombreuses rivières qui arrosent la région ;
- les zones à faible relief (0-100 m) qui occupent de larges interfluves ;
- à l'est une zone à moyen relief formée par une chaîne de collines irrégulières. Orientée nord-sud-est, elle culmine à 285 m au Nord de l'Estuaire du Gabon et à 340 m au sud ;
- également à l'est de la province, la chaîne des monts de Cristal qui culmine à 980 m dans la province.

3. La végétation et les sols

La végétation est caractérisée par trois types de forêts :

- les forêts ripicoles ou des bas fonds situés en zones marécageuses du bord de mer, marqués par une prédominance de mangroves ;
- les forêts sous jachères situées essentiellement le long des axes routiers ;
- la forêt dense humide sempervirente où l'on trouve l'Okoumé et l'Ozigo.

Dans le sud, existent des formations herbeuses arbustives. Les études pédologiques ont montré que dans la région de Cocobeach les sols ne se prêtent pas à un aménagement agricole intensif, alors que la zone Ekouk-Oyan est mieux adaptée à une action de développement agricole, malgré la relative fragilité des sols.

4. Le réseau hydrographique

La province compte 3 estuaires principaux du nord au sud :

- l'Estuaire du Muni qui marque la frontière avec la Guinée Equatoriale. Dans ce fleuve se jettent le Mitemboumi et la Noya ;
- au Nord de Libreville, l'Estuaire de la Mondah dans lequel se jette le Nzémé ;
- l'Estuaire du Gabon dans lequel se jette le Komo, et sur la côte sud les fleuves côtiers Remboué, Igombiné et Gongoué.

A l'Est de la province, l'Abanga, affluent de l'Ogooué, marque la limite entre l'Estuaire et le Woleu-Ntem, puis le Moyen-Ogooué.

5. La division politico-administrative

On distingue trois départements (Komo-Mondah, Komo-Kango et Noya) jusqu'en 2006. C'est après cette date que les deux autres départements : celui du Komo Océan et du Cap se sont ajoutés, ainsi que le district de Ikoy-Tsini. Toutefois, pour les cartes illustrant ce document, c'est le précédent découpage qui sera considéré. Les principales raisons de ce choix sont le retard pris pour doter les nouvelles entités administratives des moyens et du cadre de travail nécessaires d'une part et le manque de statistiques détaillées spécifiques à ces deux entités d'autre part. La capitale de la province est Libreville.

TABLEAU N°1 : Découpage administratif de l'Estuaire

NOMS DES DÉPARTEMENTS	COMMUNES ET CHEF-LIEU	NOMS DES CANTONS
1. Komo Mondah	Libreville, Ntoum, Owendo	Komo-Ntoum, Mbé
2. Komo Kango	Kango	Komo, Bokoué, Engong
3. Noya	Cocobeach	Mouni-Noya, Océan-Mondah
4. Komo Océan	Ndzomoe	Océan Gongoué, Remboué Gongoué
5. Cap	Cap Estérias	Ebendje Océan, Tsini Otandé
6. Ikoy-Tsini (District)	Bikélé	Ikoy, Tsini-Mondah

Source : CGAT

6. La population

Outre Libreville qui regroupe des représentants de toutes les ethnies gabonaises, du fait de l'émigration récente, la population de l'Estuaire se répartit en cinq ethnies principales :

- les **Fang**, venus du nord sont les plus récents (XIXème siècle), mais ils occupent la plus grande partie du territoire de la province. Ils ont repoussé les occupants antérieurs sur les franges côtières ;
- les **Mpongowé**, restreints au point de vue démographique, ont eu une grande influence commerciale et culturelle depuis leur arrivée dans l'Estuaire, au XVème siècle. Appartenant au groupe **Myéné**, ils sont localisés à Libreville et à la Pointe Denis ;
- les **Séké,** installés dans la région de Cocobeach, parlent une lange apparentée aux langues Kota, il s'agit d'un rameau lointain de l'ethnie Kota de la province de l'Ogooue-Ivindo ;
- les **Akélé** disséminés dans les villes de Libreville et d'Owendo ;
- les **Benga**, localisés au Cap Estérias, ont une langue particulière .

On observe également un phénomène nouveau d'installation tout le long de la route nationale n°1 (RN1), des populations dites « allogènes » principalement en provenance des provinces du sud du pays.

En 1993, le RGPH révélait que la province de l'Estuaire comptait 463 187 habitants. Cette population aurait évoluée au cours de la décennie écoulée à un rythme moyen annuel de 2,5%. Elle est de plus en plus dominée par les hommes, qui représentent 51% de la population totale contre 49% pour les femmes. Ce déséquilibre est en partie justifié par des migrations internes et externes. Ce fort afflux est principalement dû aux raisons économiques. Parmi les étrangers, on dénombre un nombre elevé d'hommes par rapport aux femmes. L'Estuaire est très fortement urbain, plus de 92% de sa population vit en ville.

7. Principales institutions publiques, privées et communautaires

La spécificité de la province de l'Estuaire est que sa capitale abrite toutes les institutions publiques de la République. Toutefois, certaines ont ouvert des directions déconcentrées dans les départements, notamment :

- La Défense Nationale ;
- L'Administration du Territoire ;
- Les Affaires Sociales ;
- La Promotion de la Femme ;
- L'Urbanisme et le Cadastre ;
- L'Agriculture ;
- La Santé ;
- Les Eaux et Forêts ;
- Le Travail ;
- Les Finances ;
- Les Travaux Publics ;
- La Communication ;
- La Marine Marchande.

Le secteur privé est concentré sur Libreville. Tel est par exemple le cas des institutions de micro finance et d'assurance.

Sur le plan communautaire, les activités sont récentes et de ce fait, souffrent de l'inexistence de véritables cadres de concertation des structures qui y interviennent. Les associations et autres ONG sont dans la plupart des cas relativement jeunes et travaillent souvent de manière isolée. La pratique du travail en réseau est également récente. Les rares réseaux qui existent ont souvent été suscités par les partenaires au développement dans le but de mieux canaliser leurs appuis. A la pratique, on observe une faible appropriation des principes de l'organisation associative et la nécessité de travailler en réseau à cause des difficultés de fonctionnement que connaissent ces entités.

TABLEAU N°2 : Indicateurs significatifs de l'Estuaire comparés à ceux du pays

INDICATEURS	PROVINCE	NATIONAL
1. TOTAL DE PERSONNES	463 187	1 014 976
2. HABITANTS PAR FOYER	5,1	5,2
3. POPULATION DE MOINS DE 15 ANS (%)	40,4	41,2
4. TOTAL HOMMES EN %	50,6	49,3
5. TOTAL FEMMES EN %	49,4	50,7
6. POPULATION DE 10 ANS ET PLUS	327 591	716 015
7. HOMMES DE 10 ANS ET PLUS	167 225	350 897
8. FEMMES DE 10 ANS ET PLUS	160 366	365 118
9. POPULATION ACTIVE ÉCONOMIQUEMENT	131 544	308 322
10. TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE	171 860	375 944
11. TAUX DE CHÔMAGE	23,5%	18,0%
12. TOTAL D'ANALPHABÈTES DE 15 ANS ET PLUS	48 160	166 538
13. SCOLARITÉ MOYENNE (%)	90,4	90,0
14. REVENU *PER CAPITA* MENSUEL ($)	307,4	384,7
15. STRUCTURE DU PIB PAR SECTEUR (%)		
• Primaire	12,3	41,6
• Secondaire	13,2	11,5
• Tertiaire	74,5	46,9
16. LIGNE DE PAUVRETÉ(*)	429 336	429 336
17. INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ (%)	22,8	32,7
19 FOYERS NON PAUVRES (%)	77,2	67,3
18. CHEFS DE FOYER MASCULINS	70 932	150 915
19. CHEFS DE FOYER FÉMININS	20 151	44 152

Sources : RGPH 1993, EGEP 2005, Estimations du consultant
(*) Ligne de pauvreté de Libreville

II. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de la province

Conformément à la loi 12/75 du 18 décembre 1975, le territoire de la République Gabonaise est divisé en provinces, départements et districts. L'administration, représentée par les services de l'Etat, s'exerce sur le territoire national par les unités administratives territoriales.

A la tête de ces unités administratives sont placés des fonctionnaires de l'Etat, prenant respectivement les titres de gouverneur, préfet et sous-préfet.

La province est l'unité administrative délimitée dans le territoire et désignée par un nom. Dans l'ordre hiérarchique, on distingue les instances de gouvernance de la province :

- le cabinet du gouverneur
- le cabinet du secrétaire général de la province
- le conseil consultatif provincial
- les services provinciaux de l'Etat
- les unités administratives départementales

Le chef-lieu de province est situé généralement dans la ville la plus importante de la province. C'est le lieu de résidence du gouverneur qui est nommé en conseil des ministres. Ses attributions sont définies par le décret 00724/PR/MI du 29 juillet 1998.

Le cabinet du gouverneur est la cellule de direction, de centralisation, d'information, de diffusion et de contrôle des services provinciaux et des unités administratives départementales composant la province à l'exception des services judiciaires.

Le département est une subdivision administrative et géographique de la province. Il est dirigé par un préfet. L'administration départementale se compose du cabinet du préfet, d'un secrétariat général, des services départementaux de l'Etat et des districts.

Le district est une subdivision administrative et géographique du département. Il comprend le bureau du sous-préfet, les cantons et les villages.

Le canton est une subdivision du district et regroupe un certain nombre de villages. Le chef de canton est installé par le gouverneur de province par arrêté sur proposition du préfet. Dans chaque canton siège un comité consultatif regroupant les chefs de village.

Le village est la cellule administrative de base. Il est dirigé par un chef de village, nommé par arrêté gouvernemental.

L'ORGANIGRAMME DE LA PROVINCE

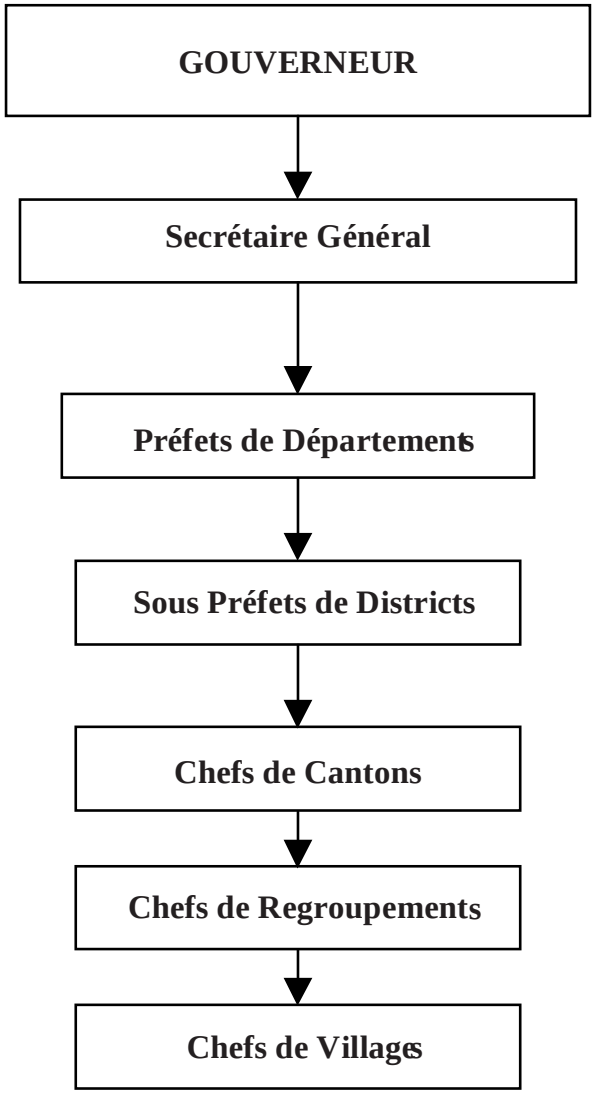

L'ORGANIGRAMME DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

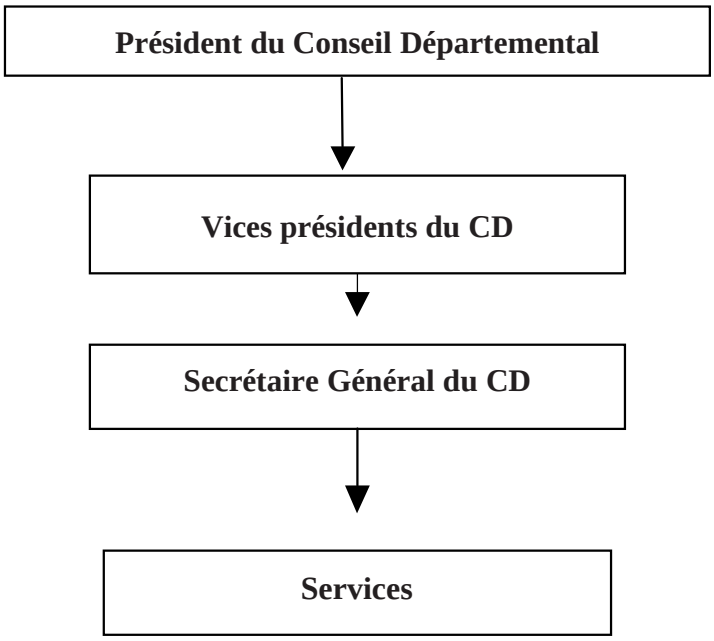

On distingue deux types d'organigramme dans les communes de l'Estuaire.

L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE LIBREVILLE

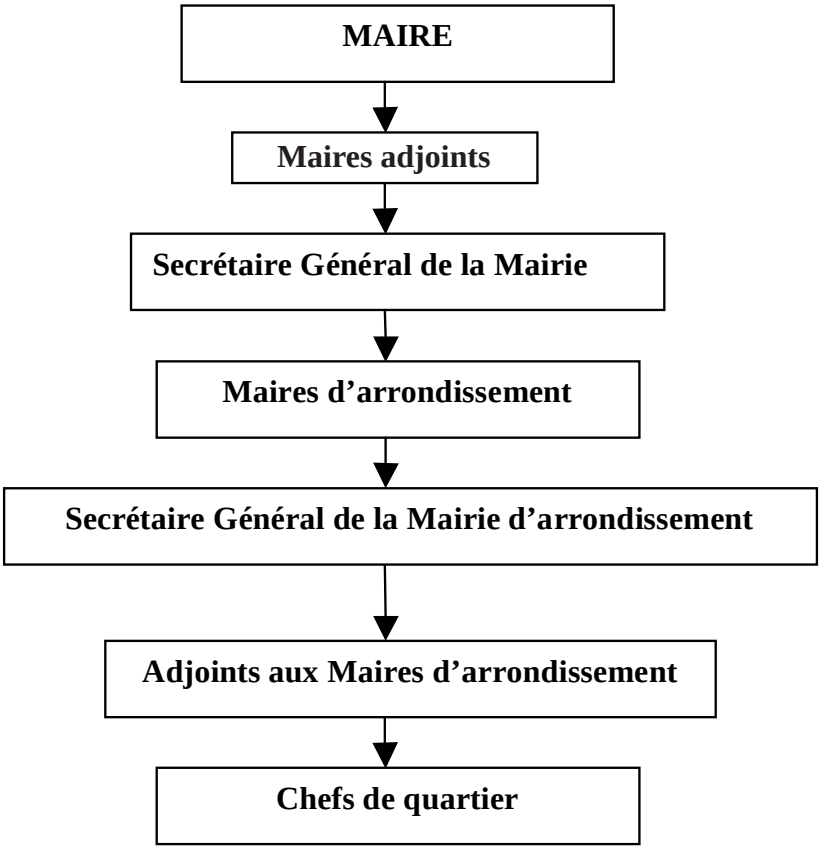

L'ORGANIGRAMME DES AUTRES COMMUNES

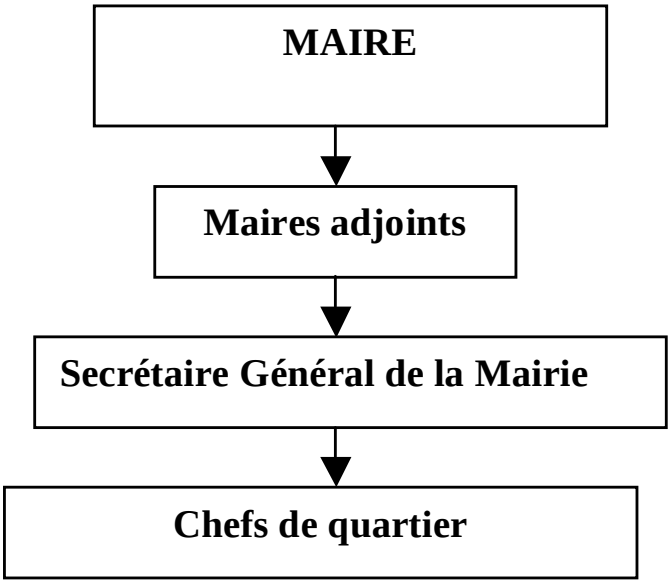

III. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La province de l'Estuaire a connu depuis le 19e siècle une activité commerciale intense.

A. Potentialités économiques de la province

L'essentiel de l'économie de la province de l'Estuaire est concentrée à Libreville. On y retrouve toute l'administration centrale, les commerces et les industries. Les départements font figure de parents pauvres. Ce constat établi peut s'observer dans les faits, d'après les statistiques à l'exception de la commune de Ntoum avec l'usine de cimenterie, partout ailleurs l'implantation permanente d'industrie est rare. Les forestiers sont également présents mais leurs activités sont irregulières. En ce qui concerne les arrondissements de la commune de Libreville, les 2ème et 3ème arrondissements se distinguent par une importance de l'activité commerciale.

La présence dans ces deux arrondissements des plus importants marchés de la ville (Mont-Boüet et Nkembo) n'y est pas étrangère. De plus, le fait que le centre ville couvre une partie plus ou moins importante de ces arrondissements, cela a favorisé l'implantation de nombreux commerces, d'activités de services et des administrations. La commune d'Owendo doit sa performance aux infrastructures portuaires et de services connexes. Le 5ème arrondissement est pour sa part tributaire de la zone industrielle d'Oloumi qui accueille un certain nombre d'industries et de prestataires. Le 1er arrondissement tire un bon parti de l'activité aéroportuaire, des postes et télécommunications et des services aux entreprises.

1. Les ressources

De façon générale, on dénombre dans la province les ressources et potentialités suivantes :

Les ressources minières

Elles comprennent l'extraction et la transformation de minerais, les forages de prospection minière et l'exploitation de carrières. Elles sont pratiquées selon la répartition suivante :

- le sable : son exploitation se fait à grande échelle à Owendo et au Cap Estérias, puis de façon artisanale à Ntoum, Cocobeach, Kango et Ndzomoé ;
- le gravier : son extraction est essentiellement identifié à Ntoum, Kango, et au Cap Estérias ;
- la latérite : son exploitation est l'œuvre des entreprises de bâtiments, travaux publics et privés et du génie militaire. Elle se fait dans tous les départements de la province.
- la pierre de Mbigou fait l'objet d'exploitation sur un site unique dans la province : le site de Kango.

Les ressources forestières

Elles concernent principalement l'exploitation du bois, les activités de transformation et la commercialisation. Les entreprises impliquées sont implantées dans presque toute la province telles que les Etablisements Spindler, la société BOA à Ntoum et la SOMIVAB à Essassa.

Les ressources pétrolières

Ce secteur regroupe toutes les activités allant de l'exploration à la distribution des hydrocarbures. Les principaux sites d'exploration sont concentrés autour de Libreville, Ntoum, Owendo, Kango et Cocobeach. De nombreuses entreprises y sont implantées dont les plus connues : Total, Shell, Mobil et Petro Gabon. Le secteur pétrolier a permis le développement de diverses activités à travers ses produits dérivés (fabrication de mousse, savon, plastique).

Les ressources halieutiques et maritimes

Elles concernent essentiellement la pêche. Cette activité est menée tout le long de la côte maritime regroupant la région allant de Cocobeach à la zone Equata. C'est un secteur en plein essor du fait de la forte concentration des pêcheurs étrangers qui fournissent une grande part de la production en poissons de la province et du Gabon.

Les principales espèces sont : le capitaine, le bossu, le bar, le rouge, les crevettes roses, la sardine, le mulet, etc.

Les ressources agricoles

Les activités agricoles de la province s'articulent autour des cultures vivrières de base telles que le manioc, l'igname et en très grande quantité la banane plantain. Les expériences de la bananeraie de Ntoum et de la rizière d'Akok ont échoué. La ceinture verte est une expérience prometteuse avec l'IGAD, la CIAM. Les micro-crédits doivent être introduits dans l'agriculture et la pêche.

Par ailleurs, pour faire face à la forte demande en légumes, le maraîchage a pris un essor important ces dernières années. Une partie non négligeable de la production qui était autrefois totalement importée a été substituée par une offre locale de légumes.
On note toutefois l'absence d'autosuffisance alimentaire.

Les ressources touristiques

Le pourcentage des recettes du tourisme dans le PIB est encore très faible. Toutefois, le secteur est prometteur. En effet, la réserve naturelle de Wonga-Wongué et les parcs nationaux Akanda et Pongara sont des sites naturels propices au développement d'un tourisme de nature.

Le parc national de Pongara (870 km^2) se situe sur l'Estuaire du Komo, en face de la ville capitale (la Pointe-Denis). C'est le lieu de tourisme le plus fréquenté du pays. Le parc regroupe l'une des plus grandes surfaces de mangroves du Gabon en bordure de forêts et savanes littorales. Le parc est riche en grande faune, notamment les buffles et les éléphants, et abrite un site de ponte des tortues luth. Les mangroves et l'estuaire revêtent aussi une grande importance économique comme sources de nutrition et zones de reproduction pour les poissons et les crustacés.

En plus de ces ressources, la province de l'Estuaire regorge d'autres potentialités naturelles qui sont encore faiblement exploitées comme le rotin, le bambou de Chine, l'Iboga, les belles plages et la mer, etc.

2. Les infrastructures et services économiques de la province

- l'aéroport international Léon Mba (Libreville)
- le port d'Owendo et le Port-Môle de Libreville
- les gares ferroviaires (Owendo, Ntoum et Kango*)*
- les routes existantes dans la province sont reparties comme suit :
    - Libreville-Four Place (route nationale n°1, 180 Km) ;
    - Libreville-Owendo ;
    - Libreville-Cap Esterias (31 Km) *;*
    - Ntoum-Cocobeach (82 Km) ;
    - Ntoum-Donguila (30 Km) ;
    - Kougouleu-Mela (85 Km) ;
    - PK9-Bambouchine (26 Km) ;
    - Nkoltang-Ayémé (20 Km) ;
    - Melen-Essassa (20 Km).

Dans l'ensemble, les voies de circulation de l'Estuaire sont en mauvais état et constituent un handicap sérieux pour le développement des localités de la province.

3. Les services d'accompagnement de l'économie locale

Les organismes suivants ont pour vocation d'accompagner le développement local :

- le FODEX : Fonds d'Expansion et de Développement de la Petite et Moyenne Entreprise gabonaise ;
- les banques : la Banque Gabonaise de Développement (BGD) ; la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG) ; l'Union Gabonaise de Banque (UGB) ; la Banque Gabonaise et Française Internationale (BGFI), etc ;
- les entreprises et fonds : la Société Nationale d'Investissements du Gabon (SONADIG), le Fonds d'Aide et de Garantie (FAGA), Promo Gabon, l'Agence de Promotion de l'Investissement Privé (APIP), Gabon Tour, l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), la Financière Africaine de Micro-crédits (FINAM), la Caisse d'Epargne Crédit AGASS (Association Gabonaise des Assistants Sociaux), le Centre d'Introduction et d'Adaptation du Matériel végétal (CIAM).

Tous ces établissements sont implantés à Libreville à l'exception du CIAM qui est basé à Ntoum.

B. Difficultés et contraintes économiques

Elles concernent :

- la concentration excessive des activités économiques à Libreville et Owendo ;
- les nombreuses routes importantes qui restent encore non bitumées ;
- le mauvais état des voies de communication pour entretien insuffisant ou inapproprié ;
- l'exode rural élevé à l'intérieur de la province ;
- le vieillissement de la population dans les départements ;
- la faible présence des nationaux dans plusieurs secteurs d'activités économiques ;
- la difficulté des nationaux pour accéder aux crédits ;
- la difficulté d'accéder aux marchés publics pour les PME gabonaises ;
- la faible formation dans les métiers techniques et un système de formation professionnelle qui ne tient pas encore compte des besoins réels du marché de l'emploi ;
- la lourdeur administrative, pratiquement à tous les niveaux ;
- le manque d'urbanisation des quartiers ;
- les inondations et autres insécurités dans les zones marécageuses ;
- l'exploitation forestière à petite échelle dans les parcs ;
- la pollution des plages ;
- le développement des activités touristiques destructrices ;
- le braconnage.

C. Actions à entreprendre

- développement et promotion de la pêche artisanale et de l'aquaculture :
  - développement de l'aquaculture marine ;
  - aménagement et sécurisation des débarcadères ;
  - promotion de l'activité de pêche et de l'écotourisme en valorisant l'exploitation des voies fluviales (débarcadères et quais à moderniser et leur maîtrise par les nationaux).

- promotion et renforcement de l'encadrement dans le secteur du tourisme :
  - aménagement et sécurisation des plages ;
  - organisation de la pêche sportive ;
  - renforcement de la capacité hôtelière ;
  - renforcement de la capacité hôtelière.

- diversification de l'économie locale : soutien aux micro entreprises ;

- création de deux entreprises dans les secteurs de la pêche et de l'écotourisme desservant Cocobeach et le Cap-Estérias, d'une part, Donguila et Kango d'autre part. Ces entités auraient des conseils d'administrations regroupant les élus locaux et les cadres spécialisés dans la promotion du développement (modernisation des débarcadères, identification des sites de vente des produits halieutiques, fabrication de pirogues de pêche artisanale, etc) ;

- création et gestion commune des décharges publiques ;

- création d'une société de transport interurbain avec deux gares routières de relais pour la liaison entre les différents départements ;

- promotion de la collaboration entre communes dans le cadre du réseau routier et l'aménagement des lotissements et autres infrastructures collectives ;

- amélioration du système d'accès au crédit en faveur des jeunes promoteurs nationaux ;

- faciliter l'accès des PME/PMI aux marchés publics ;

- formation du personnel chargé de la préservation des parcs nationaux et l'application des textes sur la protection de l'environnement.

D. Mesures d'accompagnement du développement de la province

- alléger les mécanismes d'accès aux crédits ;
- favoriser la création de coopératives et autres associations au développement ;
- favoriser l'accès à l'eau potable et l'électricité pour les populations enclavées ;
- concevoir des guichets spécialisés au sein des organismes de crédits ;
- faciliter l'accès des PME gabonaises aux marchés publics ;
- promouvoir la création des établissements de micro finance ;

- mettre en place des stratégies d'encadrement et de suivis des bénéficiaires de crédits ;
- former, encadrer et suivre les promoteurs ;
- désenclaver les quartiers périphériques par le pavage des voies d'accès ;
- favoriser le développement agricole de proximité (agrumes, banane plantain, culture maraîchère) et le petit élevage ;
- améliorer le réseau routier de la province ;
- promouvoir le désenclavement intérieur et extérieur de toute la province sur le plan commercial (radio de proximité, téléphonie, couverture télévisuelle) ;
- améliorer l'état et l'équipement des structures de santé ;
- concourir à la diversification des secteurs d'activités.

IV. LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Le Ministère de la Santé Publique, par décret n°00488 portant création, organisation et fonctionnement des directions régionales de santé, a institué deux régions sanitaires dans l'Estuaire :

- La région sanitaire Libreville-Owendo ;
- La région Ouest (hors Libreville-Owendo).

A. Carte et couverture sanitaire

TABLEAU N° 3 : Répartition des formations sanitaires publiques par type

FORMATION SANITAIRE	EFFECTIF
Centre Hospitalier de Libreville	1
Hôpitaux	2
Centres médicaux	4
Centres médicaux sociaux	2
Dispensaires	23
Infirmeries	45
Case de santé	1
Pharmacies	25
Soins maternel et infantile	3
Centre de traitement ambulatoire	1

Source : COSP

1. La région sanitaire Libreville-Owendo

Au niveau de Libreville Owendo, la structure sanitaire de référence est le Centre Hospitalier de Libreville (CHL) avec l'existence de :

- centres de santé urbains ;
- centres médicaux ;
- centres de santé.

2. Les structures rattachées

- les services de Santé Maternelle et Infantile (SMI) ;
- la base épidémiologique de Nkembo ;
- l'institut d'hygiène et d'assainissement ;
- le centre de nutrition de la Peyrie.

3. Les structures non rattachées :

- l'Ecole Nationale d'Action sanitaire et sociale (ENASS) ;
- le Centre des National de Santé Mentale (CNSM) de Melen ;
- le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) ;
- le Centre de Traitement Ambulatoire (CTA) ;
- l'hôpital chinois ;
- l'hôpital des instructions des armées Omar BONGO ONDIMBA ;
- la fondation Jeanne EBORI ;
- l'hôpital pédiatrique d'Owendo (HPO) ;
- la maternité Josephine BONGO ;
- la polyclinique El Rapha ;
- l'usine de fabrication des médicaments (SOGAPHARM).

4. Les structures privées :

STRUCTURE	EFFECTIF
Les cabinets médicaux	59
Les cabinets soins infirmiers	15
Les cabinets d'accouchement	03
Les cabinets dentaires	11
Les pharmacies	49
Les laboratoires d'analyses médicales	09
Les cabinets de radiologie	02
Les cliniques	13
Les polycliniques	05
Les cabinets médicaux chinois	11
Les écoles à filière paramédicales	02

5. La région sanitaire Ouest (hors de Libreville et Owendo)

L'organisation des services de santé de la province de l'Estuaire repose sur la pyramide sanitaire du pays à trois niveaux :

- au niveau central se situe l'hôpital régional de Melen qui sert de structure de référence pour la région ouest ;
- au niveau intermédiaire nous avons les centres médicaux ;
- au niveau périphérique on retrouve les dispensaires et les infirmeries.

En ce qui concerne la couverture territoriale on note une répartition inégale des structures. Selon le découpage administratif, de la province, seuls trois départements sur les cinq existants disposent de centres médicaux (Ntoum, Kango et Cocobeach). Les départements du Cap et du Komo-Océan ne disposent pas de dispensaires.

L'organisation et la gestion de la région sanitaire s'appuient sur un système de comité de gestion composé par le directeur régional de santé, le directeur de l'hôpital de Melen, le responsable de base d'épidémiologie, et celui de l'hygiène publique et d'assainissement.

La gestion des structures sanitaires est échelonnée selon le niveau de la structure. Ainsi l'hôpital régional de référence (Melen) est dirigé par un administrateur de santé ou un médecin. En revanche, les responsables des centres médicaux sont nécessairement des médecins ou des techniciens supérieurs de santé. Au niveau périphérique, la gestion sanitaire et matérielle est assurée par un infirmier d'état ou assistant. La gestion financière de l'hôpital régional et des centres médicaux est assurée par leurs responsables respectifs.

Dans le cadre de l'intégration avec les autres services territoriaux, on constate des insuffisances dans la coordination et la collaboration entre les différents secteurs. Toutefois, on note une avancée significative dans la collaboration avec les collectivités décentralisées et plus effective avec le Ministère des Affaires Sociales.

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES SANITAIRES DE LA PROVINCE

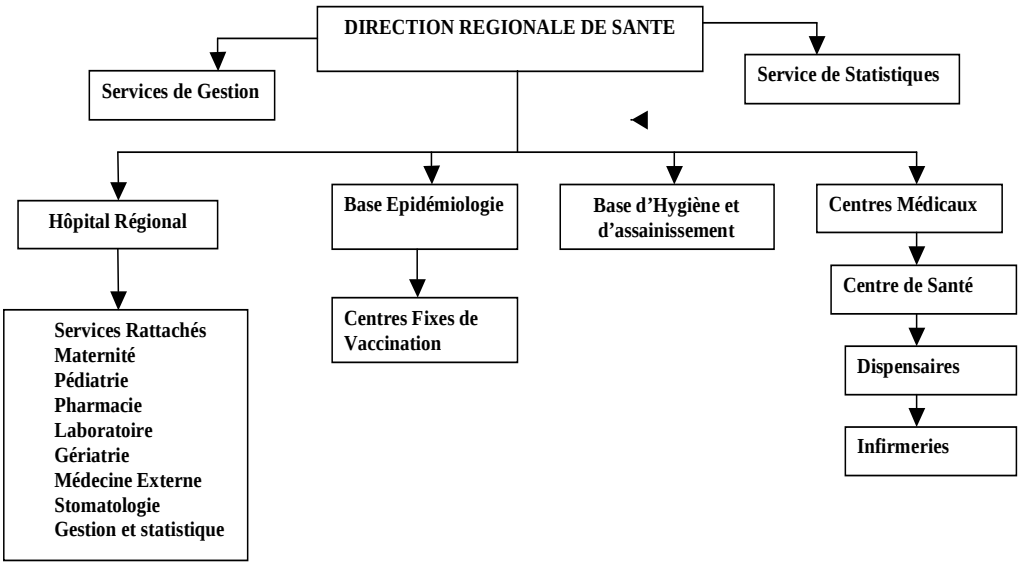

1. Les services et infrastructures sanitaires

TABLEAU N°5 : Effectif des personnels de santé du secteur public par catégorie professionnelle

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	EFFECTIF
Médecins (toutes spécialités)	283
Techniciens supérieurs (toutes spécialités)	174
Adjoints techniques (toutes spécialités)	152
Sages femmes	232
Infirmiers diplômé d'Etat	353
Infirmiers assistants	631
Infirmiers élémentaires	10
Infirmier comptable	1
Assistants médicaux	10
Aides soignants	43
Secrétaires de santé	148
Total	**2037**

Source : COSP

2. Les services affiliés sociaux et privés hors Libreville-Owendo

Les structures et services sociaux qui sont rattachés aux structures sanitaires :

- l'infirmerie de CIM-Gabon ;
- le service social du Ministère des affaires sociales situé dans l'enceinte de hôpital régional ;
- les infirmeries des structures scolaires (lycée de Ntoum, CES de Kango et de Cocobeach) ;
- la base d'hygiène et d'assainissement à la DRS ;
- la base d'épidémiologie et de lutte contre les endémies à la DRS ;
- le service de gériatrie.

3. Les programmes prioritaires de santé de base, de lutte contre l'exclusion sociale

- programme de lutte contre la trypanosomiase ;
- programme de lutte contre la tuberculose ;
- programme de lutte contre le paludisme ;
- programme de lutte contre le VIH/SIDA ;
- programme élargi de vaccination ;
- lutte contre la malnutrition ;
- lutte contre l'insalubrité ;
- lutte contre la bilharziose ;
- lutte anti-vectorielle ;
- lutte contre l'alcoolisme ;

- lutte contre le tabagisme ;
- lutte contre la toxicomanie.

4. Les meilleures pratiques des structures socio sanitaires de la province

- la médecine itinérante initiée par le centre médical de Ntoum ;
- les séances d'IEC (Information Education et Communication) au cours des CPN ;
- les soins préventifs basés sur l'éducation et la sensibilisation (démonstration nutritionnelle) ;
- l'approche ACD dans le cadre de la vaccination est mieux organisée au centre médical de Kango ;
- l'existence d'un service social opérationnel au niveau de l'hôpital régional de Melen ;
- tous les dispensaires ruraux sont dotés d'un matériel minimum.

B. Analyse des problèmes et difficultés du secteur

1. Le personnel

- l'insuffisance du processus de formation par les recyclages, séminaires et formations continues du personnel de santé ;
- le manque d'harmonisation du système d'enseignement avec le secteur privé ;
- le déséquilibre numérique des agents dans la répartition pendant les affectations à la sortie de l'ENASS.

2. Les équipements

- l'exiguité du centre médical de Ntoum ;
- la vétusté des locaux des centres médicaux de Kango et Ntoum et certains dispensaires (Nzamaligué, Donguilla, Meba) ;
- l'insuffisance de centres médicaux et de dispensaires.

3. Les matériels

- l'insuffisance du matériel de laboratoire, radiologie et bloc chirurgical dans les centres de la Noya et du Komo-Kango ;
- l'absence du matériel roulant pour les responsables des centres médicaux.

4. Les finances

- l'absence d'une ligne budgétaire pour la base d'épidémiologie et pour l'éducation «santé»;
- l'insuffisance de financement des services d'hygiène et d'assainissement.

5. L' organisation

- circuit de distribution de médicaments non maîtrisé ;
- absence de couverture maladie ;
- croyances animistes et religieuses pouvant freiner l'accès au soin ;
- insuffisance des activités d'assainissement du milieu et sous utilisation du personnel d'assainissement et d'hygiène en service.

C. Actions prioritaires

- mettre en application la couverture maladie ;
- renforcer l'information, l'éducation et la communication sur différents domaines (les fléaux, l'environnement, et la formation des formateurs etc.) ;
- construire et réhabiliter les structures sanitaires ;
- développer de façon concomitante les activités de la base épidémiologique et de l'institut de l'hygiène publique ;
- intensifier le partenariat avec les organismes internationaux pour une bonne prise en charge des fléaux sociaux comme le paludisme, le sida, l'alcoolisme, le tabagisme et la toxicomanie ;
- améliorer le système de gestion des médicaments par la création de buvettes dans les unités sanitaires (gérés par un pharmacien ou un préparateur en pharmacie) ;
- créer une pharmacie régionale qui doit servir d'interface entre l'office pharmaceutique national et les structures sanitaires ;
- intégrer la médecine traditionnelle et la pharmacopée dans notre système de santé ;
- renforcer les activités d'assainissement en vue d'améliorer l'environnement sanitaire de la province ;
- appuyer aux services d'hygiène et d'assainissement.

Solutions préconisées

- revoir le système d'admission dans les écoles de santé ;
- faciliter la formation des formateurs du personnel de santé (notions pédagogiques) ;
- renforcer le processus de recyclage du personnel de santé ;
- améliorer le système de suivi des dossiers administratifs ;
- promouvoir l'éducation pour la santé dans la région : sensibiliser, informer et éduquer les populations à l'action sanitaire ;
- réhabiliter les structures de base telles que les dispensaires (Donguila, Nzamaligué, Meba) ;
- équiper les structures sanitaires en outil informatique et en moyens roulants ;
- renforcer le plateau technique des structures sanitaires de la région ;
- mettre en application le système d'assurance maladie ;
- augmenter la couverture vaccinale ;
- accélérer le procesus de construction, de réabilitation des structures sanitaires de la région (Ntoum, Kango, Cap-Esterias, Ndzomoe et Nzamaligué) ;
- encourager la création des mutuelles de santé.

V. L'ÉDUCATION

Comme dans toutes les autres provinces du pays, le système éducatif de la province de l'Estuaire repose sur 4 cycles d'enseignement, notamment le cycle pré-primaire, le cycle primaire, secondaire et supérieur. Ces cycles sont regroupés dans trois ordres d'enseignement : enseignement public (l'Etat) ; enseignement confessionnel (catholique, protestant, islamique et alliance chrétienne) et l'enseignement privé laïc (les particuliers).

Les départements ministériels chargés de l'éducation au Gabon sont : le ministère de l'Education Nationale, le ministère de l'Enseignement Supérieur, le ministère de la Formation Professionnelle, le ministère des Affaires Sociales et le ministère de la Famille.

A. Organisation

1. Organigramme administratif des services scolaires et universitaires

Au niveau de l'Estuaire, l'organigramme administratif des services scolaires et universitaires est composé comme suit :

Les services scolaires

Ils comprennent en général les écoles, les collèges et les lycées qui sont placés sous la tutelle des fonctionnaires suivants :

- l'inspecteur délégué d'académie ;
- les chefs de circonscription scolaires ,
- les chefs de secteur ;
- les proviseurs de lycées ;

- les directeurs des collèges ;
- les principaux des collèges ;
- les directeurs des écoles primaires.

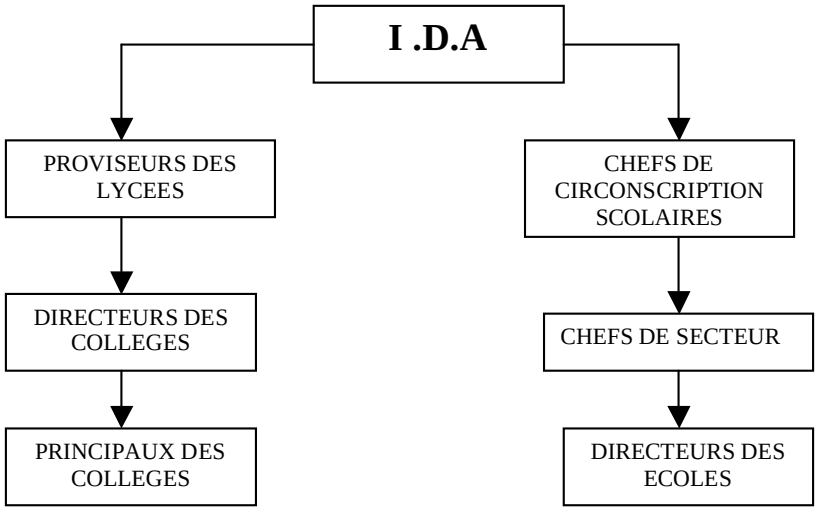

Les services universitaires

Les deux principales universités du Gabon sont placées sous la tutelle de :

- les recteurs ;
- les vice- recteurs ;
- les secrétaires généraux ;
- les directeurs généraux des grandes écoles ;
- les doyens des facultés ;
- les chefs de départements.

TABLEAU N°6 : Structures préscolaire, primaire, secondaire, centres de formation professionnelle, universités et grandes écoles de la province de l'Estuaire.

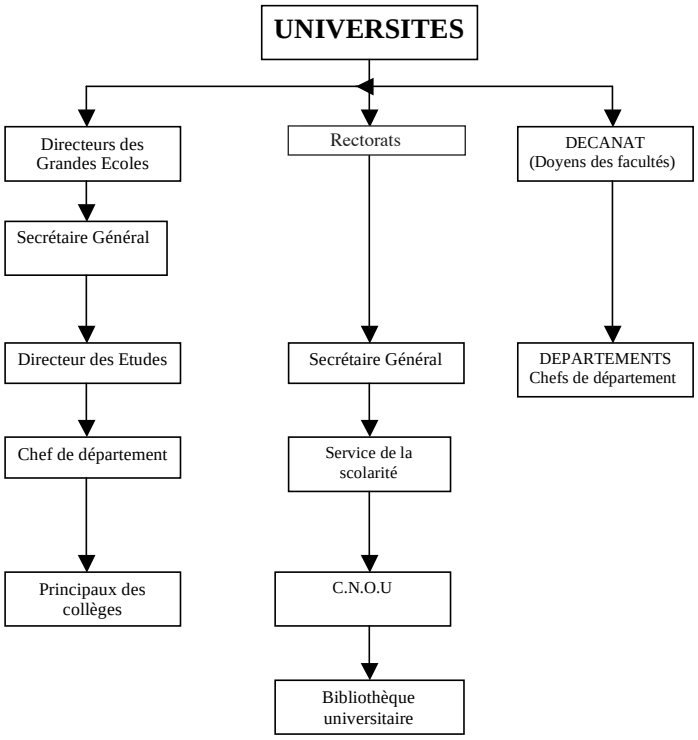

Commune de Libreville

Ordre Enseignement	Pré-primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Gnéral	Lycée Gnéral	Lycée Techn	Centr Form. Prof.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	53	63	5	0	0	10	0	2	10	116
Catholique	0	9	1	0	3	0	0	1	0	14
Protestant	0	2	1	0	0	2	0	0	0	5
Alliance chrét	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2
Islamique	0	8	0	0	0	1	0	0	0	1
Privé laic	350	344	52	0	4	45	0	35	10	830
Total	**403**	**417**	**60**	**0**	**7**	**57**	**0**	**38**	**20**	**1002**

Commune d'Owendo

Ordre Enseignement	Pré primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Gnéral	Lycée Gnéral	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	2	8	2	2	0	1	1	3	19
Catholique	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Protestant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	40	42	1	1	1	0	0	0	85
Total	**43**	**50**	**3**	**3**	**1**	**1**	**1**	**3**	**105**

Département du Komo-Mondah

Ordre Enseignement	Pré primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Gnéral	Lycée Gnéral	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	8	16	0	0	0	1	0	0	25
Catholique	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Protestant	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	2	0	2	0	0	0	0	0	4
Total	**10**	**19**	**2**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**32**

Département du Komo-Kango

Ordre Enseignement	Pré primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Gnéral	Lycée Gnéral	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	5	26	1	0	0	0	0	0	32
Catholique	0	3	0	0	0	0	0	0	3
Protestant	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Total	**5**	**31**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**38**

Département de la Noya

Ordre Enseignement	Pré-primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Général	Lycée Général	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	2	6	1	0	0	0	0	0	9
Catholique	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Protestant	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**2**	**10**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**13**

Département du Cap

Ordre Enseignement	Pré-primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Général	Lycée Général	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	2	4	0	0	0	0	0	1	7
Catholique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Protestant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**2**	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**7**

Département du Komo-Océan

Ordre Enseignement	Pré-primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Général	Lycée Général	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catholique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Protestant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

District d'Ikoy Tsini

Ordre Enseignement	Pré primaire	Primaire	CES	CES Pro	CES Général	Lycée Général	Lycée Techn.	Univ et Grandes Ecoles	Total
Public	0	2	0	0	0	0	0	3	5
Catholique	1	3	0	0	0	0	0	0	4
Protestant	0	2	0	0	1	0	0	0	3
Alliance chrét	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Privé laic	2	1	1	0	0	0	0	0	4
Total	3	8	1	0	1	0	0	3	17

Source: MEN

Le niveau de scolarisation dans la province

Le taux de scolarisation au Gabon est de 90 %. La province de l'Estuaire compte tenu du fait qu'elle abrite la capitale du pays, a le plus fort taux de scolarisation par rapport au reste du pays. Toutefois, ce taux élevé de scolarisation ne doit pas occulter le déficit en structures d'accueil (écoles, collèges et lycées) dans plusieurs localités de la province, ce qui amène les élèves à parcourir plusieurs kilomètres pour joindre l'école la plus proche.

Il existe encore dans la province, des localités où il n'y a même pas d'école : c'est le cas du département du Komo-Océan.

La qualité de l'enseignement est liée au niveau scolaire qui est relativement bas à en juger par les résultats au BEPC des deux dernières années : 47,61 % en 2005 et 15,48 en 2006.

Le niveau d'analphabétisme dans la province

En zone rurale, le niveau d'analphabétisme dans la province de l'Estuaire oscille entre 35 et 40%. Il y a encore malheureusement une bonne partie des populations qui ne sait ni lire ni écrire correctement le français.

Les programmes prioritaires existants en matière d'éducation

Les programmes prioritaires en matière d'éducation au niveau de la province s'inscrivent dans la politique arrêtée par le gouvernement et l'objectif principal est l'éducation pour tous. Dans l'Estuaire, des actions sont menées en vue d'atteindre cet objectif, c'est le cas de la construction des cases communautaires et des haltes garderies par le Ministère de la Famille. Le Ministère de l'Education Nationale, pour sa part, s'est engagé depuis bientôt cinq (5) ans, à doter les écoles primaires de cycles pré primaire afin de permettre aux élèves de mieux s'adapter aux programmes APC.

B. Les difficultés du secteur

- la disparité d'accès à l'éducation notamment dans le pré primaire, le primaire et le secondaire avec des classes surchargées et sous encadrées ;
- le rendement interne médiocre à tous les niveaux d'études (taux de redoublement élevé et déperdition scolaire) ;
- l'inadaptation des méthodes pédagogiques ;
- l'inefficacité externe liée à l'inadaptation des programmes d'enseignement aux besoins du marché de l'emploi et au manque d'enseignants qualifiés (taux d'insertion des jeunes diplômés jugé faible) ;
- la mauvaise orientation des élèves engendrant un profond déséquilibre ;
- l'insuffisance des structures d'accueil ;
- les effectifs pléthoriques ;
- l'insuffisance du matériel didactique ;
- le faible recours au recyclage des enseignants ;
- le manque d'enseignants ;
- le coût élevé des frais de scolarité et des fournitures.

C. Les actions prioritaires

- rendre le système éducation- formation plus performant ;
- adapter es actions de formation aux besoins de l'économie locale ;
- réouverture des internats à temps plein ;
- construire des logements d'enseignants en zone rurale, ce qui motiverait les enseignants qui accepteront plus facilement les affectations dans ces localités en vue d'éviter le recrutement des enseignants auxiliaires par les conseils départementaux et municipaux ;
- construire des centres d'alphabétisation dans les différentes localités de la province ;
- implanter des cases communautaires dans des villages ayant plus de 500 âmes ;
- recenser les différentes activités économiques des localités afin de créer des centres de formation appropriés ;
- pour mieux s'adapter au nouveau programme APC, il faudrait doter toutes les écoles primaires de la province des classes pré primaires ;
- réhabiliter les structures d'accueil.

D. Les besoins réels en structures scolaires

Pour ce qui est de la construction les nouvelles structures dans les différentes localités de l'Estuaire, nous proposons :

Libreville Nord

- 3 écoles primaires respectivement pour les quartiers de : Bel Air, Plaine Orety et Camps de Boy ;
- 1 collège dans le 1er Arrondissement ;
- 1 lycée à Angondje.

Libreville Est

- 5 écoles primaires pour les quartiers de : Ondongo, Montalier, Bambouchine, Cocotier et Avea.

Libreville Centre

- 1 école primaire ;
- 1 collège (CES).

Libreville Sud

- 2 écoles primaires publiques pour les quartiers de Mindoubé, Pk8.

Owendo

- 3 écoles primaires pour : Owendo-Port, Akournam 2 et Igoumie ;
- 1 collège (CES) ;
- 1 lycée pour le site SOGADEL.

Département du Komo-Mondah

- 1 lycée professionnel.

Département du Komo Kango

- 3 écoles primaires pour les localités de Bele, moupouma, Mbelalene ;
- 1 lycée internat avec équipement informatique.

Département de la Noya

- 1 collège (CES) avec internat ;
- 1 centre de formation des métiers de la pêche et du bois ;
- 5 écoles pour Iboundji, Mikolongo, Messaye, Aboun et Ekorodo.

Département du CAP

- 1 collège (CES) avec internat ;
- 2 écoles pour Malibé 1 et Bolokobouet.

Département du Komo Océan

- 1 collège (CES) avec internat ;
- 4 écoles pour Ndzomoe, Nionyé et Chinchoua et Pointe-Denis.

District d'Ikoytsini

- 6 écoles Primaires pour les localités de Bizango Rail, Essassa ancienne route, Oveng, Nzogomitang, Bikele, Melen Otong-akok) ;
- 1 collège (CES) ;
- 1 lycée professionnel.

De plus, la création de six (6) bases pédagogiques dans les différents départements de l'Estuaire s'avère nécessaire, compte tenu de l'étendue de la circonscription scolaire de l'Estuaire.

VI. L'ENVIRONNEMENT

La province de l'Estuaire regorge d'énormes potentialités en matière d'environnement qui contribuent au patrimoine national. La protection et l'amélioration de celles-ci constituent une mission d'intérêt général et une préoccupation à prendre en compte dans les plans nationaux de développement économique, social et culturel.

A. Le potentiel environnemental de la province

1. Les cours d'eau

La province de l'Estuaire renferme plusieurs cours d'eau dont les plus importants sont les suivants : le Komo, la Bokoué, la Noya, la Mbe et la Remboué.

2. Les parcs

- **Akanda**

C'est une aire naturelle protégée située au nord-est de Libreville. Bordé par les baies de la Mondah et de Corisco, ce parc présente un paysage de mangroves, riche en espèces aquatiques, d'amphibiens et d'oiseaux. C'est le site le plus important du Gabon pour les oiseaux migrateurs. Des tortues marines fréquentent aussi les eaux du parc. Les associations de protection de l'environnement s'inquiètent de l'augmentation de la pression anthropique dans le parc d'Akanda. En raison de la proximité de la capitale gabonaise, un nombre croissant de pêcheurs et de bûcherons viennent y exercer leur activité pour revendre ensuite en ville poisson fumé, planches et bois de chauffage.

- **Pongara**

S'étend sur environ 870 km² et se situe dans le département du Komo, en face de la ville capitale. Plus connu autrefois sous le nom Pointe-Denis, c'est le lieu de tourisme de plage et de repos le plus fréquenté du pays. Il regroupe l'une des plus grandes surfaces de mangroves du Gabon en bordure de forêts et savanes littorales. Malgré sa proximité à Libreville, le parc est encore riche en grande faune, notamment les buffles et les éléphants, et abrite un site de ponte des tortues luth. Les mangroves et l'estuaire revêtent aussi une grande importance économique comme sources de nutrition et zones de reproduction pour les poissons et les crustacés.

- **Mont de Cristal**

Situé à trois heures de route au nord-est de Libreville, le parc national des Monts de Cristal (1 200 km²) est constitué de deux grands blocs de forêt humide tropicale séparés par l'axe routier conduisant à Oyem. Le bloc nord du parc est limitrophe au PN de Monte Alen en Guinée Equatoriale. Le paysage du parc est connu pour son caractère accidenté et sa richesse floristique extraordinaire, surtout en orchidées et en Bignoniaceae (bégonias). Aux altitudes les plus élevées, la présence des « forêts des nuages », communes en Amérique latine mais rares en Afrique, est à signaler. Les forêts du parc jouent un rôle écologique et économique important en protégeant le bassin versant de la Mbe, l'une des sources d'eau de Libreville hébergeant également deux barrages hydroélectriques qui alimentent la capitale en énergie électrique.

3. Les forêts

Elles s'étendent sur 19 500 Km² (source : ministère de l'économie forestière) et regorgent de nombreuses essences dont les principales sont : l'Okoumé, le Douka, le Kevazingo, Ebene, Ozigo, Izombé Acajou, Padouk, Doussié, etc. Il existe égalemant des forêts classées (la Mondah et l'Arboretum de Sibang).

4. La faune

Autrefois riche en espèces animales, la faune de la province de l'Estuaire présente aujourd'hui un visage peu reluisant suite à la disparition progressive de certaines espèces due aux actes nuisibles posés par l'homme (braconnage, pollution…). Bravant ainsi toutes les dispositions légales en matière de protection de la faune notamment le code forestier.

5. Le cadre institutionnel

Les grandes lignes de la politique du Gabon en matière d'environnement sont définies dans trois documents officiels :

- la loi n° 1/82 du 22 juillet 1982 dite «loi d'orientation en matière des Eaux et Forêts;
- la «lettre de politique générale pour la forêt et l'environnement» du 1er juin 1992;
- la loi n° 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, dite Code de l'Environnement;
- la loi d'orientation agricole en cours de formulation;
- la loi n° 1/82 du 22 juillet 1982 dite «Loi d'Orientation en matière des Eaux et Forêts».

La législation et la réglementation en matière d'environnement sont efficientes dans la mesure où toutes les problématiques en la matière sont circonscrites même si les efforts pour leur application restent à promouvoir.

L'amélioration du cadre institutionnel de l'environnement passera aussi par la redynamisation et l'accroissement des missions du Centre National Anti-Pollution (CENAP), qui est une structure de contrôle et de surveillance des pollutions, cela devrait se matérialiser par :

- la création des inspections provinciales ;
- l'opérationnalisation des brigades ;
- le renforcement des capacités des agents contrôleurs.

6. L'accès à l'eau potable

Selon le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), environ 70% de la population gabonaise a accès à l'eau potable. En milieu urbain, ils sont plus de 85% à utiliser l'eau potable contre 35% en zone rurale. 45% y ont accès directement dans le logement, 26% s'approvisionnent auprès d'un voisin et 13% à la borne fontaine. Cependant, les disparités sont fortes selon qu'on vit à Libreville ou dans les départements de l'Estuaire. Par exemple, dans les zones rurales, même celles traversées par les conduites d'eau potable (le cas de l'axe Ntoum–Libreville), les populations éprouvent d'énormes difficultés d'accès à l'eau. Cette situation pourrait s'expliquer d'abord par le coût élevé de l'abonnement, mais aussi par l'absence de prise en compte réelle des besoins en adduction d'eau potable dans les zones rurales par l'opérateur économique. De plus l'absence d'un plan d'urbanisation dans les différents centres et l'insuffisance de la couverture en équipements des opérateurs restent un handicap majeur.

7. La collecte et la gestion des déchets

En dehors de Libreville, les autres villes de l'Estuaire ne disposent pas encore d'unités techniques de collecte et de gestion des déchets fiables. Cependant, le circuit de collecte des déchets à Libreville est défini et effectué. Les usagés déposent leurs ordures dans les bacs à ordure, et le ramassage obéit à une programmation spécifique. Toutefois, des manquements subsistent dans la pré collecte, la collecte et le ramassage des ordures.

8. L'assainissement

A ce jour il n'existe aucun système de traitement des eaux usées y compris les eaux de pluie hormis l'exemple privé d'une structure hôtelière de la place (hôtel Laïco).

9. L'habitat

Hormis quelques exemples, il existe un contraste au niveau de l'habitat et une crise du logement social dans la province. 80% de l'habitat de Libreville est sous-intégré. Le déficit en matière de logement social est estimé à 6 000 logements par an.

10. L'accès au système de distribution électrique

En dépit des efforts consentis dans le département Komo-Mondah où tous les villages sont électrifiés et dans une moindre mesure le Komo-Kango, seuls les centres urbains disposent d'un réseau d'électrification. Le département de la Noya n'en bénéficie que partiellement alors que le Komo-Océan et le Cap n'en bénéficie pas du tout.

B. Contraintes et difficultés du secteur

Le manque de ressources humaines, financières et la faiblesse des moyens logistiques peuvent entrainer la non application des dispositions juridiques en matière d'environnement.

C. Les actions prioritaires

Il existe dans la province des actions qui méritent d'être soulignées à savoir l'utilisation des bennes tasseuses pour la collecte des déchets à Libreville, mais aussi l'existence d'un centre d'enfouissement technique pour une gestion écologique des ordures ménagères. Ce type d'initiative mériterait d'être multiplié.

1. En matière d'environnement

- renforcement du ministère de l'environnement en ressources humaines et en moyens logistiques notamment par le lancement effectif des activités du Centre National Anti-Pollution. (qui sera un organe d'exécution de la politique gouvernementale en matière de lutte contre la pollution et les nuisances) ;
- éducation populaire par la sensibilisation à travers des spots publicitaires ;
- implication des ONG telle que Foret Développement ;
- promouvoir l'écotourisme tant sur le plan collectif qu'individuel ;
- conserver le patrimoine de la biodiversité unique de la province pour les générations futures ;
- assurer l'intégrité des écosystèmes forestières et la durabilité des ressources forestières par la mise en œuvre des plans d'aménagement et de reboisement ;
- créer des unités de salubrité et d'aménagement des zones côtières et des plages, (Cocobeach, Owendo, le Cap et dans le département du Komo-Océan) ;
- arrêt immédiat de l'extraction sauvage du sable dans la zone nord de Libreville ;
- création des structures d'élevage d'animaux et des ressources halieutiques.

2. En matière des déchets

- la promotion des systèmes de traitement des eaux usées des agglomérations par des stations d'épuration ;
- le recyclage des huiles de vidange et autres, source de pollution ;
- l'extension du projet « gestion urbaine partagée des ordures ménagères et solides » source d'emplois et de bien-être des populations dans les autres localités de la province. Ainsi que du système de collecte et de traitement des ordures ménagères.

3. En matière d'eau et d'électricité

- prise en compte par les pouvoirs publics des financements d'extension des réseaux d'eau et d'électricité ;
- extension du projet d'électrification des zones rurales et le regroupement des populations en association en vu d'un meilleur suivi des règlements de leurs consommations ;
- promotion de l'énergie solaire en zone rurale ;
- promotion du programme de l'hydraulique villageoise.

4. En matière d'habitat

- favoriser l'accès des populations rurales et celles démunies des centres urbains aux logements sociaux ;
- viabiliser les zones avant leur occupation par les populations ;
- réduire de manière significative des coûts de matériaux de construction.

VII. LA CULTURE

Le patrimoine culturel inclut ici les modes de vie et de production des biens, les systèmes de valeurs, les rites et les coutumes, les croyances et les opinions. Aussi le patrimoine est l'infrastructure (matérielle et spirituelle) à partir de laquelle le développement se prépare et s'accomplit, parce qu'il n'y a pas de développement réel sans dimension culturelle.

A. Programmes existants

A la tête de la province, le gouvernement a mis en place un service provincial de la culture et des arts chargé de la gestion administrative, financière et technique du domaine de la culture et des arts.

Il concourt à l'organisation et à l'animation de la vie culturelle. A côté du service provincial existe des structures privées d'animation culturelle, à l'exemple de la Fédération Provinciale des Danses Traditionnelles (FPDT) et du Conseil Provincial du Théâtre (CPT).

En outre, il existe des associations informelles à base culturelle et artistique dans la quasi totalité des départements de la province.

Les activités suivantes sont organisées :

- la journée provinciale des danses traditionnelles (JPDT) souvent organisées à Ntoum ;
- la journée internationale de la musique ;
- le festival des dames (Festi-Dame).

B. Le potentiel culturel

La province de l'Estuaire regorge en son sein d'énormes potentialités parmi lesquelles :

- le musée national ;
- la bibliothèque nationale ;
- les bibliothèques universitaires ;
- le conservatoire national de musiques et de danses à Libreville ;
- l'agence nationale de promotion artistique et culturelle à Libreville ;
- l'école nationale d'art et manufacture à Melen (Komo-Mondah);
- la mission Sainte-Marie à Libreville ;
- les îles Coniquet et Perroquet à Owendo et Ndzomoe ;
- la mission Saint-Paul de Donguila (Komo-Mondah), un site touristique qui mérite d'être visité ;
- Nyonié et Wonga-Wongué à Ndzomoe ;
- l'arboretum de Sibang à Libreville qui sert à la fois à la recherche traditionnelle et scientifique ;
- la vannerie qui est une technologie traditionnelle présente dans les objets utilisés jadis par nos parents. Aujourd'hui elle tend à disparaître ;
- l'art culinaire, riche dans son ensemble à travers les mets locaux ;
- le site archéologique du Cap-Estérias qui, autrefois exploité est aujourd'hui abandonné ;
- la « grotte des chauve-souris » de Cocobeach est un site nouvellement découvert ;
- la "grotte aux tortues" du village Lybie près de Cocobeach, découverte au même moment que la précédente ;
- le masque "Ngil" identifié dans le village Mvana Yémé, dont la collecte, au regard de son caractère sacré et spirituel, recommande une méthodologie d'approche particulière ;
- les danses traditionnelles : la parole et le geste significatifs.
  On distingue notamment :
  - les danses traditionnelles de réjouissance : Ikabo, Ekunda, Eko, Omias ;
  - les danses traditionnelles initiatiques : Bwiti, Ndjembè, Ngotang, Melane, Ngil, Ivanga ;
  - les danses traditionnelles de deuil : Mekome, Okoukouè, Mvett.

C. Les difficultés

Le devoir de préserver, de conserver et de promouvoir notre identité culturelle, nous exige un minimum de pré-requis technique, financier et matériel. La problématique pour la promotion de la culture se situe au niveau :

- des financements ;
- des moyens techniques et roulants ;
- du manque de partenariat avec les ONG, les institutions internationales et les associations ;
- du mauvais état du réseau routier qui rend inaccessible certaines zones ;
- de l'absence de campagnes d'éducation et de sensibilisation ;
- de l'absence d'implication des administrations déconcentrées et décentralisées dans la politique culturelle provinciale.

D. Les actions prioritaires

Dans l'action marketing culturel nous proposons les tables rondes, déjeuners de presse, conférences, affichages et annonces publicitaires; la réalisation des actions concrètes suivantes paraît urgente :

- la construction du palais de la culture à Ntoum ;
- la valorisation effective de la sculpture de la pierre de Mbigou ;
- la construction d'une bibliothèque d'animation culturelle à Kango ;
- la valorisation des sites « grotte aux tortues » et « grotte aux chauve-souris » de la Noya ;
- une politique de valorisation de nos langues ;
- l'organisation des ateliers de formation sur les techniques anciennes de production artistiques.

VIII. LES GROUPES VULNÉRABLES ET LE GENRE

La province de l'Estuaire regroupe deux grandes communes (Libreville et Owendo) qui connaissent une forte poussée démographique. Elles sont devenues des pôles d'attraction pour l'ensemble du pays et pour les pays voisins. Ce qui n'est pas sans conséquence pour les groupes vulnérables tels que : femmes, enfants, orphelins, personnes âgées, handicapés, démunis, etc

A. Les programmes existants

Le gouvernement gabonais, face à cette réalité, a initié avec la collaboration des partenaires au développement, un certain nombre de programmes :

1. Santé

- la présence des services de Santé Maternelle et Infantiles (SMI) ;
- le Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
- la Protection contre la Transmission du VIH Sida de la mère à l'enfant (PTME) ;
- la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) ;
- la Prise en charge des malades mentaux par l'Hopital Psychiatrique de Melen ;
- le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ;
- le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
- le Programme IEC.

2. Education

Le programme d'éducation orienté vers les enfants déficients. Celui-ci est essentiellement soutenu par deux structures :

- la Fondation Horizons Nouveaux, spécialisée dans la prise en charge des enfants handicapés mentaux ;
- l'Ecole Nationale des Enfants Déficients Auditifs (ENEDA).

Les départements ne sont pas couverts par de telles initiatives car les structures d'accueil au niveau de la santé, de l'éducation sont focalisées à Libreville.

3. Economie locale

Mentionnons ces initiatives qui contribuent au développement de l'économie locale.

- l'instauration du Grand Prix du Président de la République pour encourager la femme à se développer dans les différents secteurs de l'activité économique : artisanal, agricole, commercial, restauration, salaison, tontine, artistique, etc ;
- le financement des micro projets à travers la création ou la promotion de structures spécialisées telles que : le FODEX, la FINAM, les tontines ;
- dans les différents conseils départementaux et nunicipaux, il y a un effort qui a été fourni pour la représentation des femmes dans les postes de décision. De plus, des aides multiformes sont accordées aux démunis.

B. Critique de la mise en œuvre des politiques

Ses dernières années on observe une dégradation considérable des structures sanitaires publiques, l'insuffisance et l'inefficacité des programmes qui rendent difficile l'accès des populations aux services et soins de qualité et à moindre coût.

Une certaine discrimination existe encore sur la représentativité politique entre les hommes et les femmes au niveau de la province de l'Estuaire. Toutefois, des embellies sont observées concernant la place attribuée à la femme et son rôle dans la prise des décisions. La mairie d'Owendo en est une illustration dans la mesure où le maire de la dite commune est une femme. Il en est de même du conseil départemental de la Noya dirigé par une femme, du poste de vice présidence du conseil départemental du Komo-Mondah occupé également par une femme.

Concernant l'économie locale et la gestion communautaire, l'existence des femmes dans la micro finance, les tontines, les associations ne sont pas à négliger. Toutefois, des efforts doivent être consentis pour motiver les femmes.

La gestion communautaire est encore dans un état embryonnaire par manque de culture associative. Pour cause de mauvaise gestion, le projet initié pour les personnes handicapées à Nzeng Ayong intitulé « SAMBA » a été fermé. Ce type de projet mérite d'être relancé.

C. Les difficultés

Les principaux problèmes rencontrés par les groupes vulnérables sont : le manque de formation scolaire, le chômage, les difficultés d'accès aux services sociaux de base et à l'information, la pauvreté, l'insuffisance des structures d'accueil spécialisées exemple (Centre de désintoxication, etc.). Ces difficultés sont vécues de manière différente selon les groupes.

De nombreuses **femmes** vivent dans des conditions difficiles. Certaines se retrouvent parfois chef de ménage (décès, perte d'emploi, démission du mari, etc). Elles n'ont pas accès facilement aux services sociaux de base (ex : l'éducation, la santé, la formation, etc) et manquent de culture associative. Parallèlement, elles n'accèdent pas facilement aux micro crédits ni aux activités génératrices de revenus.

Les **veuves** sont souvent victimes de spoliation, de rejet par la famille du défunt mari faute d'application de la législation qui les protège.

Les **enfants** sont l'objet d'une exploitation abusive dans un but lucratif et (ou) sexuel. Ils souffrent également de carences de soins maternels et nutritionnels, des difficultés d'accès à l'éducation, à la santé, de la déperdition scolaire, de l'insuffisance des centres de loisirs et d'aires de jeux. L'insuffisance des infrastructures scolaires les exposes ainsi à la rue, aux jeux malsains (poker, machines à sous, etc...), à la drogue, au tabagisme, à l'alcoolisme et à la prostitution d'une part, les injustices sociales, les traitements inégaux et la démission des parents, le manque de personnel d'encadrement d'autre part.

Les **orphelins**, du fait de leur statut, souffrent de l'insuffisance de structures d'accueil et de prise en charge (orphelinat, famille d'accueil, éducation, santé, formation, orientation, suivi, etc). Ils sont ainsi livrés à la drogue, au banditisme, à la prostitution, à la dégradation des mœurs et à l'influence des médias, etc.

Les **personnes âgées** manquent de prise en charge par les services sociaux. Soupçonnées de sorcellerie, elles sont souvent victimes du rejet familial, de marginalisation entraînant ainsi des multiples conséquences parmi lesquelles : la solitude, la mendicité, l'alcoolisme, les problèmes de santé et la mort, l'incompréhension des époux quant à la garde de leurs parents âgés.

Les **personnes handicapées** souffrent de l'insuffisance de structures d'accueil, de rampes d'accès aux édifices publics et de toutes formes d'injustices sociales.

Les **démunis** qui vivent dans l'extrême pauvreté, souffrent de tous les maux de la société et n'ont aucune perspective d'avenir.

D. Les actions prioritaires

Les femmes et les jeunes filles mères

- renforcement des programmes existants pour une meilleure efficacité d'action ;
- identification et recensement des personnes vulnérables ;
- formation de base, éducation à la vie familiale et alphabétisation fonctionnelle ;

- orientation vers les secteurs d'activités génératrices de revenus tels que : la friperie, la restauration, la salaison, la couture, l'artisanat, la coiffure (les métiers d'esthétiques), les petits commerces, la restauration dans les lycées et collèges en l'absence des cantines scolaires, les plantations communautaires, la pêche artisanale (exemple la pêche aux crevettes à Kango) ;
- suivi des filles par des personnes ressources, ex : par despartenaires au développement (un régisseur, un restionnaire) ;
- institutionnalisation et légalisation des associations et des tontines dans le but d'être éligible à l'obtention des financements.

Les enfants

- identification, recensement et classification des enfants par sexe et par âge ;
- réinsertion scolaire (IDA) pour la prise en charge ;
- prise en charge médicale et psycho sociale ;
- réinsertion familiale et versement de la pension alimentaire.

Les orphelins

- identification, recensement et classification par sexe et par âge ;
- création de centres et familles d'accueil ;
- orientation vers les structures d'accueil ;
- formation professionnelle et orientation vers les petits métiers ;
- prime de secours annuel pour les familles d'accueil des personnes vulnérables, à l'image des personnes âgées ;
- renforcement de la prise en charge des nécessiteux par l'État, les ONG ou les structures privées ;
- renforcement des capacités juridiques (mesures coercitives) des services sociaux en général et des associations qui oeuvrent dans ce domaine en particulier ;
- octroie d'une carte d'indigent pour accéder plus facilement aux soins médicaux.

Les veuves

- identification et recensement des personnes vulnérables ;
- renforcement des capacités juridiques des services sociaux en général et des associations qui oeuvrent dans ce domaine ;
- création d'une carte de veuvage pour accéder plus facilement aux services sociaux de base ;
- orientation vers les secteurs d'activités génératrices de revenus.

Les personnes âgées

- création de centres d'accueil et de prise en charge ;
- octroie d'une prime d'encouragement gériatrique ;
- octroie d'une carte d'indigent aux fins d'avoir accès aux soins de santé ;
- prise en charge des obsèques des personnes âgées par les institutions réglementaires (collectivités locales, CNAMGS).

Les personnes handicapées

- recensement et classification, les regrouper par centres d'intérêts ;
- octroyer des maisons dans les cités aux personnes handicapées ;
- affectation d'un personnel social pour l'assistance à l'éducation scolaire des enfants de personnes à mobilité réduite ;
- formation scolaire et professionnelle adaptée à la condition des handicapés.

Les démunis

- identification, recensement et classification des personnes démunies par sexe et par âge ;
- formation et réinsertion professionnelles dans des domaines d'activités tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie forestière ;
- prise en charge médicale et psychosociale.

IX. LE PROFIL GENERAL DU PAYS

Le Gabon en bref

Pays situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, le Gabon est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur 800 km. Faiblement peuplé avec 1,5 millions d'habitants, il s'étend sur 267 667 km^2. Disposant d'un climat équatorial, la température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. Le pays est recouvert à 85% par la forêt dense. On y compte plus de 400 espèces d'arbres et l'exploitation forestière constitue une ressource importante pour la nation, à côté des industries extractives (manganèse et surtout pétrole).

Le pays présente deux massifs montagneux principaux : les Monts de Cristal au Nord-Ouest et le massif du Chaillu au centre. L'Ogooué est le plus long fleuve du Gabon, car il le traverse sur 1200 km d'Est en Ouest.

Le Gabon est divisé en 9 provinces administratives : l'Ogooué-Maritime (Port-Gentil), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), le Haut-Ogooué (Franceville), le Woleu-Ntem (Oyem), l'Ogooué-Lolo (Koulamoutou), Ngounié (Mouila), Nyanga (Tchibanga) et l'Estuaire (Libreville). D'autres niveaux du découpage administratif indiquent que le pays est partagé en : 47 départements, 152 cantons, 50 communes et 26 districts. On dénombre également 3304 villages.

La population est répartie selon 48 ethnies. Le français est la langue officielle, bien que de nombreux dialectes soient couramment employés (fang, téké, punu, nzébi,...).

En terme de développement humain, les performances du Gabon sont faibles, son classement (2002) au 117ème rang en est l'illustration. Le déficit des conditions sociales des populations est flagrant puisque quelques indicateurs montrent que :

- **Sur le plan sanitaire :** l'espérance de vie est de 54 ans, la mortalité infantile de 60/1000 et la mortalité maternelle est de 519/100.000. La mortalité infanto-juvénile (2000) est de 87 décès pour 1000 habitants, tandis que la mortalité infantile est de 57 décès. La progression du VIH/Sida dont le taux de prévalence est estimé à 8,1% est préoccupante à tel enseigne qu'un Ministère pour la lutte contre cette pandémie a été créée en 2006 ;
- **Sur le plan de l'éducation :** malgré un taux de scolarisation du primaire qui est parmi les plus élevés de l'Afrique francophone, le système éducatif se caractérise par la faiblesse des rendements internes, car les taux de redoublement et d'abandons y sont élevés. En effet, le pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire

représente 34,8% en 1995/1996 et 34,5% en 1996/1997. La proportion de redoublants apparaît plus élevé au CP1 et au CE1, par exemple : sur 1000 élèves inscrits, 69,5% terminent l'année de CP1 et 22,9% achèvent avec succès le cycle primaire.

La politique agricole a fourni des résultats peu convaincants à ce jour, car le secteur d'activité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui emploie près de 41% des actifs occupés ne contribue que pour 5% au PIB. Cette situation participe à entretenir la pauvreté qui touche 1/3 de la population du pays.

Bien que marginal dans l'économie du pays, le tourisme est désormais considéré comme un secteur porteur. La richesse en matière de biodiversité mondialement reconnue du Gabon ne peut que favoriser l'écotourisme. Cette forme de tourisme devrait drainer une part de plus en plus importante du tourisme occidental « de qualité ». Les atouts indéniables du pays peuvent engendrer des retombées positives, tant du point de vue développement économique local que celui de la promotion des cultures et des écosystèmes gabonais. Selon cette logique, le Président de la République a pris en 2002 la décision de créer par décrets les 13 parcs nationaux suivants : la Lopé, Akanda, Plateaux batéké, Monts Birougou, Monts de Cristal, l'Ivindo, Loango, Mayumba, Minkébé, Moukalaba-Doudou, Mwagné, Pongara, Waka. Ils couvrent 29.200 km^2, soit 10.8% du territoire national.

Le défi de la création des parcs étant réalisé, le challenge de la mise en valeur d'attraits et de services touristiques, en étroite collaboration avec les populations locales et les investisseurs privés, est la prochaine étape à surmonter.

Depuis janvier 2006, le Gabon a adopté son DSCRP. Celui-ci propose un plan d'action qui se focalise sur les axes suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique aux pauvres, (ii) l'amélioration des infrastructures, (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux essentiels et (iv) l'amélioration de la gouvernance.

Au plan politique, le pays est indépendant depuis 1960 et, depuis lors, il jouit d'une grande stabilité politique et sociale. La Constitution de la République Gabonaise instaure un régime semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est bicéphale, avec une prépondérance du Président de la République. Le gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement. Le pouvoir législatif appartient au Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

X. LES INDICATEURS CLÉS

Superficie :	267 667 km²
Population :	1 517 685 habitants (2003)
Pourcentage de la population urbaine :	80%
Densité de la population :	5,67 habitants/ km²
PIB courant:	3 792,1 milliards de FCFA (2004)
PIB par habitant :	5 439 US$ (en 2004)
Taux de croissance (réel) :	2% (prévisions de 2005)
Incidence de la pauvreté :	33% (en 2005)
IDH :	0,635 (en 2003)
Rang par rapport à l'IDH :	117ème / 177 (en 2002)
Inflation :	2,0% (en 2005)
Contribution du primaire au PIB (avec pétrole)	51,77% (en 2004)
Contribution du pétrole au PIB :	43,67% (en 2004)
Contribution du secondaire au PIB :	9,10% (en 2004)
Contribution du tertiaire au PIB :	31,2% (en 2003)
Budget de l'Etat :	1 184,2 milliards de FCFA
Dette extérieure (stock) :	1 851,0 milliards de FCFA
Service de la dette publique :	523,5 milliards de FCFA
Monnaie :	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
Taux de mortalité infantile :	60 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité infantilo-juvenile :	87 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité maternelle :	519 décès pour 100 000 naissances vivantes (en 2000)
Espérance de vie (à la naissance) :	54 ans (en 2003)
Taux net de scolarisation au primaire :	92,44% (en 2005)
Taux d'alphabétisation :	85,4% (en 2005)
Rendement interne du système éducatif :	Faible
Prévalence du VIH/Sida :	8,1%
Principales ressources du pays :	Pétrole, manganèse, fer, diamant, bois, café, cacao
Langue officielle :	Français
Religions :	Animistes, Chrétiens et Musulmans
Devise nationale :	Union – Travail - Justice

XI.LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ART GOLD	:	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement
CENAP	:	Centre National Anti Pollution
CES	:	Collège d'Enseignement Secondaire
CFPP	:	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CHL	:	Centre Hospitalier de Libreville
CIM GABON	:	Cimenterie du Gabon
CLAC	:	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTS	:	Centre National de Transfusion Sanguine
CNOU	:	Centre National des Œuvres Universitaires
CPT	:	Conseil Provincial du Théâtre
COSP	:	Cellule d'Observation de la Santé Publique
DRS	:	Direction Régionale de Santé
DSCRP	:	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EGEP	:	Enquête Gabonaise pour le suivi et l'Evaluation de la Pauvreté
ENAM	:	Ecole Nationale d'Arts et Manufactures
ENASS		Ecole Nationale d'Action Sociale et Sanitaire
ENEDA	:	Ecole Nationale des Enfants Déficients Auditifs
FINAM	:	Etablissement Financier de Micro crédit

FODEX	:	Fonds de Développement et d'Expansion
FPDT	:	Fédération Provinciale des Danses Traditionnelles
IDA	:	Inspecteur Délégué d'Académie
IDH	:	Indice de Développement Humain
IEC	:	Information Education Communication
IGAD	:	Institut Gabonais d'Appui au Développement
JPDT	:	Journée Provinciale des Danses Traditionnelles
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
MI	:	Ministère de l'Intérieur
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PEV	:	Programme Elargi de Vaccination
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PLB	:	Produit Local Brut
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	:	Petite et Moyenne Industrie
PCIME	:	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant
PNLP	:	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	:	Programme National de Lutte contre le SIDA
PR	:	Présidence de la République
PTME	:	Protection contre la Transmission du VIH Sida de la Mère à l'Enfant
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEG	:	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SIDA	:	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SMI	:	Santé Maternelle et Infantile
VIH	:	Virus d'Immuno-déficience Humaine